

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00102**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Absent(e)(s) :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Madame Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 02
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00103**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procuration(s) : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

Absent(e)(s) excuse(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Absent(e)(s) :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :  
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2018.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00104**  
-----  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
Le 09 novembre 2018  
VIA DOTELEC - S2LOW  
99\_DE-062-20052603-20181105-D2018001040

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s) :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Marlène SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HÉROLD, M. Ellane STAHL, Mme Marlène BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurat(e)(s) :** Mme Myrlam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s) :** M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s) :**

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

#### DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble en date du 20 Février 2017.

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

#### LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE des décisions suivantes :

6. ASSURANCES	Date	Montant	Objet
Encaissement d'indemnités	05/07/18	1010,00 €	Candélabre Route des vins SIGOLSHEIM
	03/08/18	279,00 €	Lampadaire Rue de la Flieh KAYSERSBERG
	17/08/18	953,00 €	Brîs de glace Périscolaire KAYSERSBERG
	17/08/18	1666,56 €	Abri bus SIGOLSHEIM

6. ASSURANCES	Date	Montant	Objet
Encaissement d'indemnités	22/10/18	520,50 €	Candélabre route de Lapoutroie KAYSERSBERG
		3468,00 €	Borne d'incendie KIENTZHEIM
		279,00 €	Barrière Rue du Geisbourg KAYSERSBERG
		1168,44 € €	Brîs de glace sur véhicule
		792,24 € 198,46 €	Réparation tondeuse autoportée suite à choc sur glissière métallique

7. MARCHES PUBLICS	Date	
Mise aux normes de la maison des associations de Kientzheim		Marchés de travaux notifiés le 18/10/18 pour les lots les plus urgents. Le reste est en cours au contrôle de légalité et sera énuméré lors de la prochaine séance du conseil municipal.
Avenant 1 au contrat de maîtrise d'œuvre		
Redéfinition du forfait de rémunération	04/04/18	
Avenant 2 au contrat de M.O	18/06/18	Bureau Norbert DECHRISTE Le montant du marché passe de 20 800,00 € HT à 26 640,00 € HT (12 % du montant prévisionnel fixé à 222 000,00 €) Suite au départ à la retraite de M. DECHRISTE, le nouveau mandataire désigné pour assurer les missions d'architecte sont confiées à M. MEYER Patrick, BET INOTEC, bureau fluides à compteur du 1.7.2018 pour assurer les missions ACT EXE DEC AOR OPC Ce dernier sous-traitera ces missions à un architecte (M. THOMANN Mathieu / GERBER Valérie)

4. MARCHÉS PUBLICS	Date	Montant	Titulaires
Réfection du chemin Unterer Kirrenburgweg	11/10/18	55 962,00 €	Entreprise TRADEC
AMO Circulation et Stationnement	07/09/18	28 250,00 €	ITEM
Marché de Noël : surveillance humaine	29/10/18	15 708,00 €	SECU EVENT
Marché de Noël : navettes	29/10/18	15 618,72 €	LK KUNEGEL
Travaux d'extension et de transformation du musée et de la Maison du Docteur A. Schweitzer Maîtrise d'œuvre	19/10/18	187 055,70 €	M. Michel SPITZ Bureau d'architectes M. Richard KLEIN Muséographe Mme Mireille KINTZ Scénographe DMI BE STRUCTURE INOTEC BE Fluides VOLUME CONCEPT Economistes
Transport scolaire 2018-2019	13/07/18	48 125,00 €	Royer Autocars
Travaux école primaire de Sigolsheim <u>AVENANTS</u>			
Lot 1 gros-œuvre			
AVENANT 1	18/10/18	1 089,50 €	KLOTZ
AVENANT 2	18/10/18	4 714,06 €	KLOTZ
Lot 2 charpente bois	18/10/18	- 2 307,84 €	BOIS ET TECHNIQUES
Lot 3 étanchéité – zinguerie	18/10/18	7 656,22 €	RICCHIUTTI MARIO
Lot 9 Menuiseries extérieures alu	18/10/18	2 754,89 €	ALSACE CREATION
Lot 11 Menuiseries bois	18/10/18	-754,05 €	ROELLY BENTZINGER
Lot 14 Rev. De sols souples collés	02/10/18	4 340,00 €	HERTZOG SAS
Lot 18 Métallerie	18/10/18	-797,00 €	ALSACE CREATION
Lot 19 Peintures AVENANT 1	24/05/18	5 250,71 €	LAMMER SARL
AVENANT 2	18/10/18	3 180,00 €	LAMMER SARL
Lot 21 Électricité – luminaires	18/10/18	3 957,55 €	ELEC 2 M SARL
Lot 22 Sanitaires	18/10/18	-2 326,25 €	LABEAUNE JMC SARL
Lot 23 chauffage – VMC	18/10/18	-774,71 €	LABEAUNE JMC SARL
Lot 30 Isolation thermique par l'extérieur	18/10/18	-6 161,55 €	RAUSCHMAIER SAS
Lot 31 Agencements	18/10/18	3 941,18 €	ROELLY BENTZINGER
Lot 66 Échafaudages	18/10/18	209,00 €	ECHAPRO
Montant des marchés de base : 995 526.83 € Montant des avenants : 23 971.71 € Montant des marchés + avenants : 1 019 498.54 € HT Rappel de l'estimation des travaux à l'ouverture des plis : 1 054,00 € HT			

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

3

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLICQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00105**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
Le 09 novembre 2018  
VIA DOTELEC - S2LOW  
99\_DE-062-200052603-20181105-D2018001050

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)s** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyn MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s)** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)s) excuse(e)s)** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)s)** :

Elsabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 octobre 2018

#### ADHÉSION À L'ASSOCIATION DES PETITES VILLES DE FRANCE

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

#### APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

**DECIDE** d'adhérer à l'Association des Petites Villes de France, dont la cotisation annuelle pour 2019 est de 0,10 € par habitant.  
**DIT** que les crédits nécessaires au paiement de la cotisation 2019 seront inscrits au compte 65.  
**AUTORISE** le Maire à signer le bulletin d'adhésion et tout document se rapportant à cette affaire.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00106**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
  
Le 09 novembre 2018  
  
VIA DOTELEC - S2LOW  
  
99\_DE-062-200052603-20181105-D2018001061

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurat(ion)s** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s)** :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

#### SUBVENTION NOËL POUR LES ENFANTS SCOLARISÉS

Entendu les explications de Madame Evelyne MEYER, adjointe en charge des affaires scolaires,

#### APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de participer à hauteur de 5 € / enfant scolarisé à la Fête de Noël pour l'achat de livres ou de spectacles.

PRECISE que l'aide financière sera versée après transmission par l'école du nombre d'enfants fréquentant l'établissement scolaire.

PRECISE que les dépenses seront imputées sur le budget de la ville au compte 657361 (caisse des écoles)

AUTORISE le Maire à régler toutes les modalités et à signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00107**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
  
Le 09 novembre 2018  
  
VIA DOTELEC - S2LOW  
  
99\_DE-062-200052603-20181105-D2018001071

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurat(ion)s** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s)** :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

#### AVIS SUR LE TRANSFERT DES COMPÉTENCES «EAU» ET «ASSAINISSEMENT» À LA CCVK

Entendu les explications de Monsieur Benoît KUSTER, adjoint au maire en charge de la voirie et des réseaux,

VU la délibération N° 2017/12-138 annulant la délibération N° 2017/10-119 approuvant les futurs statuts de la CCVK intégrant le transfert de la compétence assainissement

VU les dispositions de la loi du 3 août 2018 relative aux conditions du transfert des compétences eau et assainissement à l'intercommunalité

VU la demande de la Communauté de Communes de la vallée de Kayserberg sollicitant la position de la Ville de Kayserberg Vignoble au regard des dispositions de la loi du 3 août 2018

CONSIDERANT que les études en cours avec le SDEA Alsace Moselle sont de nature à donner un nouvel éclairage à l'exercice des compétences « Eau » et « Assainissement » sur le territoire et à leur transfert et qu'il convient donc d'en attendre le résultat

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de surseoir à la décision sur le transfert des compétences « Eau » et « Assainissement » à la communauté de Communes de la Vallée de Kayserberg au 1<sup>er</sup> janvier 2020 dans l'attente des résultats de l'étude menée par le SDEA.

DIT que la décision en tout état de cause interviendra au courant du 1<sup>er</sup> semestre 2019.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00108**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
Le 09 novembre 2018  
VIA DOTELEC - S2LOW  
99\_DE-062-200052603-20181105-D20180010811

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire, en particulier les actes d'acquisitions foncières ou d'échanges amiables à intervenir.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
Pascal LOHR

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN  
**Procurat(i)on(s)** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG  
**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Jean-François FIRER  
**Absent(e)(s)** :  
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
 Date de convocation : 30 octobre 2018

**PROTECTION DE KIENZHEIM ET SIGOLSHEIM CONTRE LES EAUX DE RUISSELLEMENT - PROGRAMME DES TRAVAUX PROPOSÉS PAR LE SMABWA**

Entendu les explications de Madame Martine Schwartz, adjointe au maire,  
 VU le projet présenté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Weiss Aval pour la réalisation d'ouvrages de protection de Kientzheim et Sigolsheim contre le ruissellement

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** le principe de la réalisation d'ouvrages de protection de Kientzheim et Sigolsheim contre le ruissellement tel que présenté par le Syndicat Mixte du Bassin de la Weiss Aval, à savoir l'exutoire dit du Rengel à l'Ouest de Kientzheim et l'exutoire dit Herrenmatten à l'est de Kientzheim ainsi que les ouvrages connexes correspondants (digues, remblais de protection et ouvrages de franchissement de la RD).

**DEMANDE** au Syndicat Mixte du Bassin de la Weiss Aval d'engager les études d'avant-projet afin de présenter un planning précis ainsi qu'un plan de financement

**DEMANDE** la prise en compte de ces projets dans le PLUi en cours d'élaboration par la Communauté de communes de la vallée de Kaysersberg et sollicite à ce titre l'inscription d'emplacements réservés.

**DECIDE** d'engager les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation des projets

**PRECISE** qu'un programme d'achat et d'échanges de parcelles sera mis en place afin que l'impact de ces projets soit le plus faible possible pour les exploitations viticoles

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets successifs

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00109**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
Le 09 novembre 2018  
VIA DOTELEC - S2LOW  
99\_DE-062-200052603-20181105-D201800109H

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)s :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Elifane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuratio(n)s :** Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)s) excuse(e)s) :** M. Jean-François FIRER

**Absent(e)s) :**

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

**EXPLOITATION FORESTIÈRE 2019 : MARCHÉ DE PRESTATIONS D'EXPLOITATION**

Entendu les explications de Monsieur Michel BLANCK, adjoint en charge de la forêt

VU le projet de cahier des charges pour le marché d'exploitation forestière 2019 réalisé par l'ONF

VU la réglementation des marchés publics et en particulier l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux procédures formalisées

**CONSIDERANT** la nécessité de réaliser des travaux d'exploitation forestière en 2019 et l'intérêt de démarrer dès le début de l'année 2019

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** la passation par la ville de Kayserberg VIGNOBLE d'un appel d'offres ouvert européen de 10 lots pour les travaux forestiers 2019, selon le détail ci-dessous.

N° de Lot	Prestations	Volume estimatif	Mini	Estimation	Maxi
19-01-KA-A	Abattage/façonnage cubage	3 195 m³	34 650 €	52 718 €	66 000 €
19-02-KA-D	Débardage/sécurisation	4 080 m³	27 000 €	40 800 €	51 000 €

19-03-KA-D	Débardage/sécurisation	1 320 m³	8 500 €	13 200 €	17 000 €
19-04-KA-M	Prestation mécanisée complète en forte pente	4 390 m³	116 000 €	175 600 €	220 000 €
19-05-KA-S	Fabrication de stères	120 st	1 500 €	3 000 €	4 500 €
19-06-KI-A	Abattage/façonnage cubage	2 430 m³	26 400 €	40 095 €	57 750 €
19-07-KI-D	Débardage/sécurisation	3 280 m³	21 000 €	32 800 €	41 000 €
19-08-KI-S	Fabrication de stères	200 st	2 500 €	5 000 €	7 500 €
19-09-SI-A	Abattage/façonnage cubage	201 m³	2 475 €	3 317 €	9 900 €
19-10-SI-D	Débardage/sécurisation	2 266 m³	17 600 €	22 660 €	28 500 €
			257 625 €	389 189 €	503 150 €

DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget 2019

AUTORISE le Maire à lancer la consultation, à signer le marché et toutes les pièces y afférentes

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00110**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
Le 09 novembre 2018  
VIA DOTELEC - S2LOW  
99\_DE-062-20052603-20181105-D20180011011

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s)** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s)** :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

**PROJET SCHWEITZER**

Entendu les explications de Monsieur Robert SCHELCHER, adjoint au maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** le montant de l'APD tel que présenté ci-dessous,

DEPENSES	TTC	RECETTES	TTC
Travaux avec option (APD)	2 045 341 €	CCVK	50 000 €
Maîtrise d'œuvre (+SPS/CT)	341 119 €	Région Grand Est	350 000 €
Mission AMO	30 000 €	CD68	80 000 €
Publications et concours	18 000 €	ETAT CPER FNADT	600 000 €
Provisions pour aléas	204 534 €	ETAT DETR	200 000 €
		ETAT DSIL	200 000 €
		Mécénat	100 000 €
		FEADER	60 000 €
		FCTVA (16,404 %)	432 901 €
		Total Recettes	2 072 901 €
		Autofinancement	566 094 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 638 994 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2 638 994 €</b>

**APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que rappelé ci-dessus,  
**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents utiles aux dossiers de subvention et à l'exécution de la présente délibération,  
**RAPPELLE** que conformément à la délibération n° 2016/07-146, monsieur le Maire est autorisé à demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de l'intégralité des demandes de subventions au profit de la commune, dans quelque domaine que ce soit,

**CHARGE** Monsieur le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à ces décisions.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00111**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2018

VIA DOTELEC - S2LOW

99\_DE-462-200052603-20181105-D2018001112

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)s** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héléne BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eilane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurations** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)s excuse(e)s** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)s** :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 octobre 2018

#### MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMÉNAGEMENT COMMUNALE ET DÉTERMINATION DES EXONÉRATIONS FACULTATIVES PRÉVUES PAR LE CODE DE L'URBANISME

Entendu les explications de Madame Martine SCHWARTZ, Adjointe en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et du Développement Durable

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;  
VU la délibération n°2016/10-189 du Conseil Municipal du 31/10/2018 portant sur la taxe d'aménagement, fixant un taux de 3%, une valeur forfaitaire place de stationnement à 2000€ et ne prévoyant aucune exonération,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE :

- de maintenir un taux de 3% sur l'ensemble du territoire communal
- de maintenir la valeur forfaitaire place de stationnement à 2000€
- d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du Code de l'urbanisme :  
1° Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L.331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L.331-7 ;  
6° Les surfaces annexes à usage de stationnement des locaux mentionnés au 1° et ne bénéficiant pas de l'exonération totale ;  
5° Les immeubles classés parmi les monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

CHARGE le Maire ou son représentant de transmettre la présente décision au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption pour permettre son application dès 2019.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00112**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
  
Le 09 novembre 2018  
  
VIA DOTELEC - S2LOW  
  
99\_DE-062-20052603-20181105-D2018001132

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurat(i)on(s)** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s)** :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

#### TARIFS 2019

Entendu les explications de Madame Patricia BEXON, Adjointe chargée des finances,

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** les modifications ou ajouts de tarifs tels que présentés en annexe.

**CHARGE** Monsieur le Maire, ou on représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2018.00113**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
  
Le 09 novembre 2018  
  
VIA DOTELEC - S2LOW  
  
99\_DE-062-20052603-20181105-D2018001132

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurat(i)on(s)** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s)** :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 30 octobre 2018

#### AVENANT RELATIF AU RÉAMÉNAGEMENT DE PRÊT ENTRE COLMAR HABITAT, LA CAISSE DES DÉPÔTS ET LA COMMUNE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE GARANT

Entendu les explications de Madame Patricia BEXON, adjointe en charge des finances,

**VU** les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des collectivités territoriales

**VU** l'article 2298 du Code Civil ;

**VU** le projet d'avenant de réaménagement d'emprunt ci-joint

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DECIDE** d'apporter sa garantie pour le remboursement par Colmar Habitat de la ligne de prêt réaménagée n°1018968 consentie par la Caisse des Dépôts et Consignations

**ACCORDE** sa garantie jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité,

**S'ENGAGE** à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer de défaut de ressources nécessaires à ce règlement,

**S'ENGAGE** jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer l'avenant de réaménagement proposé et annexé à la présente délibération.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
EXTRAIT N°2018.00114  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2018

VIA DOTELEC - S2LOW

99\_DE-062-200052603-20181105-02018001141

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Héliène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s)** : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s)** :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 octobre 2018

MISE EN PLACE D'UN COMITÉ TECHNIQUE COMMUN À LA COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES DE LA VALLÉE DE KAYSERSBERG ET À LA COMMUNE DE  
KAYSERSBERG VIGNOBLE

Entendu les explications de Monsieur le Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE la création d'un comité technique commun et d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun pour la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG et la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE.

DECIDE que le comité technique commun et le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail commun susvisés sont placés auprès de la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG.

FIXE le nombre de représentants du personnel à 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.

DECIDE que la parité est maintenue entre les représentants du personnel et les représentants des deux employeurs publics.

PRECISE que pour le collège des employeurs publics, la répartition des sièges entre la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG et la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE est fixée comme suit :

- 4 sièges pour la Communauté de Communes de la Vallée de KAYSERSBERG (2 titulaires et 2 suppléants) ;
- 4 sièges pour la Commune de KAYSERSBERG VIGNOBLE (2 titulaires et 2 suppléants).

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
EXTRAIT N°2018.00115  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE

Le 09 novembre 2018

VIA DOTELEC - S2LOW

99\_DE-462-200052603-20181105-D2018001151

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)s** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurat**(ion)s) : Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)**(s) **excuse**(e)(s) : M. Jean-François FIRER

**Absent(e)**(s) :

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 octobre 2018

#### PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITÉ À LA PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE PRÉVOYANCE DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DE PARTICIPATION MENSUALISÉE PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

Entendu les explications de Monsieur Vincent TEMPE, conseiller municipal délégué,

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;
- Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal décidant de se joindre à la procédure de mise en concurrence engagée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin pour la complémentaire Prévoyance ;
- Vu l'avis du Comité Technique en date du 5 juin 2018 ;
- Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;
- Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

Décide :

- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour le risque Prévoyance ;
- de fixer le montant de participation pour le risque Prévoyance, dans la limite de la cotisation versée par l'agent,
  - o pour le contrat de base à :
    - 35 €/mois pour les agents de catégorie C
    - 30 €/mois pour les agents de catégorie B
    - 25 €/mois pour les agents de catégorie A
  - o pour la garantie optionnelle « Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie » à 5 €/mois pour les agents qui la souscrivent
- d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 01.01.2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général (art. 19 du décret n° 2011-1474) ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion, ainsi que les éventuels avenants à venir.
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé souscrivant un contrat de complémentaire santé labellisé ;
- de fixer le montant de participation pour, dans la limite de la cotisation versée par l'agent, comme suit
  - 25 €/mois pour les agents de catégorie C
  - 20 €/mois pour les agents de catégorie B
  - 15 €/mois pour les agents de catégorie A
  - Supplément par enfant à charge : 10 €

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE  
COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des  
membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 26  
Procurations : 2  
Excuses : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
EXTRAIT N°2018.00116  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----  
Séance du 05 novembre 2018

RECU EN PREFECTURE  
Le 09 novembre 2018  
VIA DOTELEC - S2LOW  
99\_DE-062-200052603-20181105-D2018001161

Le 05 novembre 2018, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s) :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, M. Vincent TEMPE, Mme Marine BORDE, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s) :** Mme Myriam PARIS donne pouvoir à Mme Patricia BEXON, M. Henri STOLL donne pouvoir à Mme Tiphaine BETTEMBOURG

**Absent(e)(s) excuse(e)(s) :** M. Jean-François FIRER

**Absent(e)(s) :**

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 30 octobre 2018

EMPLOIS SAISONNIERS

Entendu les explications de Madame Marie Paule BALERNA, adjointe au maire,

VU le Code Général des Collectivités territoriales ;  
VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 2° de l'article 3 ;

VU le budget de la collectivité territoriale ;  
VU le tableau des effectifs de la collectivité territoriale ;  
VU le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de 6 mois, renouvelable pendant une même période de 12 mois consécutifs ;

Considérant qu'il convient de créer des postes d'agent contractuel relevant du grade d'Adjoint Technique pour faire face à des besoins liés à l'accroissement saisonnier d'activité pendant la période du Marché de Noël ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE la création de 9 postes supplémentaires d'agent contractuels pour la période du marché de Noël, étant précisée que ces postes seront rémunérés par référence à l'échelon 1 du grade d'Adjoint technique à raison d'une durée hebdomadaire maximale de 35 heures.

AUTORISE le Maire à prendre les arrêtés et signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 26	Dont procurations : 2
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

